

COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2017

PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants
L'an deux mille dix-sept 22 novembre à 20 heures, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ABSENTS</i>
BAS CHERAN				
	<u>DELETRAZ</u>	<u>BRUNO</u>		X (Pouvoir à Jean-Pierre LACOMBE)
	<u>BONNET</u>	<u>GUILLAUME</u>		X
	<u>BONTRON</u>	<u>FERNAND</u>	Vote X	
	<u>LACOMBE</u>	<u>JEAN PIERRE</u>	Vote X X	Pouvoir de Bruno DELETRAZ
	<u>TRANCHANT</u>	<u>EDITH</u>	Vote X	
	<u>JACOB</u>	<u>JULIEN</u>		X
	<u>BOUVIER</u>	<u>SERGE</u>		X
	<u>BERNARD GRANGER</u>	<u>SERGE</u>		X
	<u>BLANC</u>	<u>PIERRE</u>		X
	BOUCHET	STEPHANE		X
	KRATTINGER	PHILIPPE		X
	ROSSILLON	JEAN LUC	X	
	VUACHET	ANDRE	X	
	BACHELARD	CHRISTIAN		X
RICHARD	PASCALE		X	

	CHATEL	BERNARD		X
	MOLLIER	ALAIN	Vote X	
	TRANCHANT	YOHANN	Vote X	
MOYEN CHERAN				
	<u>MARTIN</u>	<u>JEAN CLAUDE</u>		X
	<u>DELORME</u>	<u>NOELLE</u>		X
	<u>PETIT</u>	<u>SERGE</u>	Vote X	
	<u>LAMOUILLE</u>	<u>ALAIN</u>	Vote X	
	<u>PERDRIX</u>	<u>MARIE LUCE</u>		X
	<u>REY</u>	<u>GILLES</u>		X
	<u>PERCEVEAUX</u>	<u>MICHELLE</u>	Vote X	
	<u>BRUSSOL</u>	<u>LAURENT</u>		X
	<u>REY</u>	<u>JACQUES</u>		X
	FAVERON	MICHEL	Vote X	
	ABEL	FRANCOIS	Vote X	
	BILLET	THIERRY		X
	MUGNIER	GUY		X
	PITTE	ALAIN		X
	FRANCOIS	GILLES		Excusé X
	DEL GATTO	LAURENT	Vote X	
	BOLLARD	ALAIN		X
	LAVIGNE DELVILLE	FRANCOIS		X
	HAUT CHERAN			
<u>CHASSOT</u>		<u>ALOIS</u>		X
<u>DUPERIER</u>		<u>PIERRE</u>	Vote X	
<u>FRESSOZ</u>		<u>JEAN PIERRE</u>		X
<u>REGAIRAZ</u>		<u>DAMIEN</u>	Vote X	
<u>BERTHOUD</u>		<u>LUC</u>		X
<u>BOULNOIS</u>		<u>VINCENT</u>		X

	<u>HEMAR</u>	<u>PIERRE</u>		X
	<u>DARVEY</u>	<u>ALBERT</u>		X
	<u>CHAREYRE</u>	<u>HUGUES</u>		X
	GERARD	PIERRE		X
	DELHOMMEAU	ERIC		X
	BONNIEZ	ANNICK		X
	RENOIR	MARION		X
	ARMENJON	FRANCOIS		X
	GAMEN	PHILIPPE		X
	VENTURINI	JEAN MARC		X
	VINCENT	ADELINE		X
	CAILLE	LOUIS		X

Monsieur Bruno DELETRAZ donne pouvoir à Jean-Pierre LACOMBE.

Monsieur Serge PETIT, ouvre la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Pierre DUPERIER est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-verbal du 25 octobre 2017

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017.

2. Débat d'orientation budgétaire

En introduction, M. Le Président explique que le budget 2018 est un budget en rupture par rapport aux années précédentes du fait de :

- l'intégration de la compétence GEMAPI,
- de l'adaptation es actions à l'évolution des priorités du SDAGE, et de la perspective du XIème Programme de l'agence de l'eau.

Le syndicat doit maintenant se structurer pour une gestion pérenne et responsable des actions nécessaires aux enjeux du bassin versant.

Des actions de terrain (mise en place d'une équipe rivière – délibération à l'unanimité du conseil syndical du 22/10/2017) à la préparation de dossiers structurants et à leurs cofinancements dans le cadre du futur 11^{ème} Programme de l'Agence de l'eau (chargé de mission), le syndicat a la responsabilité de mettre en adéquation les expertises et moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de ses missions (masse salariale totale chargée de 275 307 € - reste à charge de 187 897 € compte tenu de plus de 96 000 € de subvention).

D'ores et déjà, la signature du projet Eau-Concert II (Interreg Alcotra) et le dépôt du dossier Espace Valléen (Projets européens) permettront de conforter la démarche dans sa mise en adéquation financière.

Le Président balaie les différentes lignes budgétaires proposées pour l'année 2018.

Concernant la section de fonctionnement les principaux points sont :

- Etude Volumes Prélevables à hauteur de 120 000 € TTC, dont les détails ont été évoqués lors d'un précédent comité Syndical,
- Etude Ecosystémique à hauteur de 50 000 € TTC,
- La création d'un monitoring optimisé « Rivières Sauvages » à hauteur de 30 000 € TTC,
- Les charges de personnels à hauteur de 275 307 € (- subventions de 96 000€)
- Etudes inventaires Dignes à hauteur de 12 000 € TTC.

Concernant la section investissement :

- Les investissements liés à la mise en place de l'équipe rivière à hauteur de
- Programme de travaux Espaces Valléen à hauteur de 1 175 256 € TTC,
- Lutte contre les espèces invasives à hauteur de 504 000 € TTC,
- Mise jour de l'inventaire zones humides, priorisation des actions et plans de gestion à hauteur de 121 000 € TTC,
- Etude multithématique sur le Bassin versant du Dadon à hauteur de 72 000 € TTC,
- Etude sur l'effacement du seuil de l'aumône à hauteur de 60 00 € TTC,

Il est prévu un emprunt de 409 330 € pour couvrir les investissements 2018 déductions faites des subventions et du FCTVA.

La participation des collectivités à ce budget prévisionnel est de 606 243 €.

La répartition par EPCI est la suivante :

- Grand Chambéry : 77 742 € soit **0,59 cts d'€ / habitants du Grand Chambéry** (pour une population de 131 006 habitants),
- Grand Annecy : 229 656 € soit **1,13 € / habitants du Grand Annecy** (pour une population de 203 078 habitants),
- Rumilly Terre de Savoie : 294 353 € soit **10,09 € / habitants de Rumilly Terre de Savoie** (pour une population de 29 166 habitants),
- Grand Lac : 4 492 € : soit **0,06 cts€ / habitants de Grand Lac** (pour une population de 74 404 habitants),

Ce budget se répartit de la façon suivante :

- 77% du budget relève de la compétence GEMAPI (soit 468 979€),
- 23% du budget relève du Hors GEMAPI (budget générale des EPCI), (soit 137 264 €),

Répartition des participations des collectivités pour le budget 2018 :

Participations 2018 des collectivités		
Total	606 243 €	Montant /hab / EPCI / pop totale
Grand Chambéry	77 742 €	0,59 €
Grand Annecy	229 656 €	1,13 €
Rumilly, terre de Savoie	294 353 €	10,09 €
Grand Lac	4 492 €	0,06 €

Répartition du Budget prévisionnel 2018 :

Hors GEMAPI	GEMAPI <i>(Eventuelle Taxe GEMAPI)</i>
137 264 €	468 979 €
23%	77%
3,37 €	11,50 €

Répartition Taxe GEMAPI pour un Taux moyen de Taxes Locales (50% CFE ; 50 % Taxe Ménage)

Répartition Taxe GEMAPI <i>(Taux moyen)</i>			
TH	TFB	TFNB	CFE
35%	13%	2%	50%
4,03 €	1,50 €	0,23 €	5,75 €

Le Débat d'Orientation Budgétaire est adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

Que se passe-t-il si potentiellement une EPCI demande à ce que le budget GEMAPI soit revu à la baisse ?

Le Président répond qu'il faut bien expliquer aux EPCI les conséquences :

L'étude menée depuis 2 années par le SMIAC permet d'avoir une visibilité sur 5 années via le plan pluriannuel d'investissement.

Les actions inscrites permettent de répondre simplement :

- aux objectifs du SDAGE et à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eaux du territoire, via des actions du Programme De Mesures, et donc bénéficiant du soutien financier de l'Agence de l'Eau RMC,
- de répondre aux besoins du territoire en termes de Prévention des inondations,
- de répondre aux opérations déjà engagées dès 2018 dans le programme INTERREG ALCOTRA et Espaces Valléens,

Par ailleurs, le Président rappelle que cette compétence GEMAPI entraine des responsabilités (techniques et financière) en termes de prévention des inondations et de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et impose donc des obligations de résultats à justifier impérativement.

Il ressort de cette discussion la nécessité de rencontrer les élus et les services techniques des EPCI en amont du vote du budget pour l'expliquer ainsi que la stratégie moyen terme mise en place.

DIVERS :

Prochain bureau :

A déterminer

Prochain Comité Syndical :

A déterminer

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance

Le Président du SMIAC



Les principes directeurs du 11^{ème} programme

- Favoriser les politiques **altruistes**
- Soutenir les **investissements** pérennes, qui agissent directement sur le milieu, plutôt que les aides au fonctionnement
- Rechercher un **équilibre** entre les usagers et entre les territoires
- Viser la **simplification** des dispositifs de soutien dans un contexte de forte réduction des moyens de l'Agence de l'eau et de ses effectifs

Commentaires :

Une Politique Altruiste à l'échelle du bassin versant sera la condition obligatoire pour percevoir les aides de l'Agence de l'Eau pour le 11^{ème} programme.

Rechercher un équilibre entre les usagers et les territoires cela s'inscrit pleinement dans l'étude Volumes Prélevables inscrite au budget 2018.

Simplification des dispositifs par l'embauche d'un chargé de mission pour mieux préparer les dossiers en amont en mettant en place un Contrat Multithématiques.

Les enjeux du 11^{ème} programme

Axes stratégiques retenus par le Conseil d'administration,
confortés par les priorités du Ministre

- **L'adaptation au changement climatique**
 - Amplifier les efforts pour **économiser l'eau**, réaliser des retenues ou des transferts pour réduire les prélèvements dans les ressources déficitaires
Viser l'atteinte de l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau
 - Rendre les **milieux naturels aquatiques plus résilients (restauration physique) et redonner aux zones humides leur fonctionnalité**
Accompagner les actions prévues par les SDAGE et les programmes de mesures, avec une approche par bassin versant dans le cadre de la GEMAPI
 - Accompagner l'**innovation vers la ville du futur** : eau dans l'économie circulaire, eau et nature en ville

- **La biodiversité**, en particulier la préservation des **services rendus par les écosystèmes**
 - Accompagner les **actions pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques** prévues par les SDAGE et les PDM
 - En sus, contribuer à la **reconquête de la biodiversité** et aux actions relatives aux **milieux marins** de manière progressive

Commentaires :

L'adaptation au changement climatique : par le Plan de Gestion de la Ressource en Eau notamment incluse dans l'étude volumes prélevables.

Services rendus par les écosystèmes : cela s'inscrit complètement dans l'étude écosystémique inscrite au budget 2018 du SMIAC.

Les enjeux du 11^{ème} programme

- **La santé-environnement**
 - La reconquête de la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires**, dans une approche préventive plutôt que curative
 - La **réduction des pollutions liées à l'assainissement** (stations et réseaux) et la réduction des **substances dangereuses** pour répondre aux enjeux des milieux

- **La solidarité territoriale pour accompagner les collectivités qui en ont le plus besoin**
 - Promouvoir et favoriser la **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** dans le cadre de la restructuration des compétences des collectivités fixée par la loi NOTRe
 - Poursuivre un dispositif de **rattrapage structurel** pour l'eau et l'assainissement en faveur de certains territoires ruraux

Commentaires :

Réduction de la pollution liée à l'assainissement : Ceci va complètement dans le sens des travaux à mener sur les stations d'épurations situées sur le bassin versant (STEP Rumilly, Saint-Sylvestre,) et sur l'Etude Multithématique DADON inscrite au budget 2018 du SMIAC.

Le Petit cycle de l'eau sera financé (Assainissement) uniquement dans le cadre d'un contrat multithématiques. Et pour des projets qui iront au-delà des critères réglementaires de base.

